

● (1650)

Je le répète, c'est le MEER qui est chargé de la direction de ce programme. L'admissibilité des entreprises dépendra de ce qu'elles sont des entreprises de fabrication ou de transformation, au sens où l'entend la loi sur les subventions au développement régional. Par contre, c'est la loi de l'impôt sur le revenu qui définira l'expression «bien en immobilisation admissible» et autres semblables. C'est Revenu Canada qui sera chargé notamment de calculer le crédit d'impôt et de préciser l'utilisation de l'amortissement.

On a réduit la gestion de ce programme à sa plus simple expression. Aucune autorisation préalable n'est nécessaire. Il n'existe aucune restriction quant à l'ampleur maximale ou minimale des projets. Le crédit d'impôt est demandé dans le cadre de la déclaration ordinaire d'impôt sur le revenu.

Cette observation m'amène à aborder mon dernier commentaire. Le gouvernement a reconnu en 1975, puis confirmé en 1978, la nécessité d'établir des taux d'imposition différents selon les régions, celles notamment que le MEER a désignées comme étant admissibles à un barème de crédit d'impôt à l'investissement plus élevé.

Dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie, le crédit d'impôt à l'heure actuelle est de 20 p. 100, et il est de 10 p. 100 dans les régions désignées aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, sauf lorsque s'applique le crédit spécial d'impôt à l'investissement. Ainsi, les régions qui ne peuvent pas se prévaloir des avantages du crédit spécial d'impôt à l'investissement pourront continuer à bénéficier des mesures incitatives actuelles lorsqu'ils investiront dans le développement industriel régional.

A mon avis, le crédit spécial d'impôt à l'investissement offre des avantages exceptionnels à ceux qui participent à l'industrialisation de certaines de nos régions, et il devrait présenter des avantages marqués au 5 p. 100 de notre population qui a le plus besoin d'un développement comme celui-là.

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, les Canadiens se trouvent dans une situation de crise sur le plan économique, et le gouvernement se découvre extrêmement limité quant aux options qui lui restent à cause de la macédoine de théories économiques qui a caractérisé son leadership économique au cours des deux dernières décennies.

Il est difficile de comprendre la façon dont le gouvernement applique sa politique d'austérité. Par exemple, il met à pied des employés tandis qu'il ferme les yeux sur l'acquisition de biens, de services, de matériaux et de bâtiments. Le gouvernement ne trouve rien à redire au fait que les immeubles fédéraux dans tout le pays s'ornent de plantes exotiques et se dotent d'un aménagement paysager, dont l'immense serre créée par la Banque du Canada, rue Sparks, ici à Ottawa, constitue un exemple classique. Il serait préférable, à mon avis, de pendre aux murs de ces immeubles des tableaux représentant par exemple une femme du Nouveau-Brunswick gagnant sa vie à cueillir des pommes de terre ou un bûcheron en train d'abattre des arbres, dans la neige jusqu'à la ceinture, pour gagner sa vie. Peut-être qu'avec un rappel constant de la façon dont les Canadiens travaillent dur pour payer des impôts, nous pourrions accélérer l'adoption de réformes parlementaires qui permettraient aux députés de jouer un rôle important pour supprimer le gaspillage et les extravagances et créer une administration publique plus efficace.

Impôt sur le revenu—Loi

Pendant des années le gouvernement a décidé qu'il serait impopulaire de procéder à une hausse modique des impôts ou à des réductions des dépenses, si bien qu'il a choisi un chemin détourné en préférant accroître la masse monétaire, ce qui a eu pour effet d'activer l'inflation. Voilà maintenant qu'il lutte contre l'inflation de la façon traditionnelle et classique, en adoptant une politique monétaire qui ne fait qu'accroître le chômage.

C'est toujours sur le dos du gagne-petit que tout retombe et quand le gouvernement est contraint d'accroître les impôts cela se fait sans pitié. Les taxes sur l'énergie que propose le gouvernement n'épargnent pas les économiquement faibles lesquels ne peuvent pas s'abriter derrière des crédits d'impôts à l'énergie du genre de ceux que proposait le gouvernement conservateur... et ils doivent donc payer les mêmes prix que les gens aisés. Voilà ce que je veux dire quand je parle d'une taxe cruelle et impitoyable. Encore une fois ce sont les humbles qui paient.

Quand les mesures anti-inflationnistes du gouvernement se traduisent par des fermetures d'usines ou des licenciements, la production s'effondre et nous nous retrouvons dans la situation classique où la baisse de l'offre est encore plus dramatique que celle de la demande. Quand la demande excède l'offre les prix s'envolent, ce qui engendre l'inflation. La politique gouvernementale anti-inflationniste va à l'encontre des buts recherchés. Les solutions à court terme sont devenues des désastres à long terme.

Il vaudrait mieux renoncer aux solutions du XIX^e siècle pour résoudre les problèmes du XX^e, et faire face aux réalités d'aujourd'hui. Nos usines désuètes ont besoins d'être rajeunies et la clé de ce rajeunissement, c'est la recherche et le développement.

Les vents du changement soufflent sur les États industrialisés, et se font sentir aussi au Canada. Les grands succès de notre économie ont été dus à des techniques de pointe. Les compagnies à technologie avancée assurent de bons emplois à leur personnel et, ont besoin directement ou indirectement, de services de soutien fournis par à peu près tous les corps de métiers.

Le gouvernement devrait savoir que l'un des moyens qui permettent de lutter contre l'inflation c'est de mettre davantage de produits en vente sur le marché national et sur les marchés d'exportation. De cette façon les prix baissent, un plus grand nombre de Canadiens travaillent et deviennent contributables, se partageant le fardeau du gouvernement: ce qui permet d'alléger les impôts et de réduire les services sociaux. Il me semble que le gouvernement fait exactement le contraire de ce qu'il devrait faire pour créer des emplois et juguler l'inflation.

Le régime fiscal qui appuie le programme énergétique national présenté le 28 octobre entravera pour bien des années à venir presque tous les domaines d'activité au Canada.

Le gouvernement a exclu des terres du Canada la baie de Fundy, située entre le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Le potentiel énergétique de cette région demeure essentiellement inexploré et il semble que le coût des travaux d'exploration serait très élevé.